



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2011/04/26

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Un monument pour rendre hommage aux travailleurs décédés sera dévoilé le Jour de deuil national

Saint John, NB : Le Jour de deuil national, qui aura lieu le 28 avril, est observé pour rendre hommage aux travailleurs qui ont été victimes d'un accident mortel, qui ont subi une blessure ou qui sont atteints d'une invalidité ou d'une maladie professionnelle par suite du travail. Un monument pour rendre hommage à ces travailleurs sera dévoilé à l'extérieur du W. Frank Hatheway Labour Exhibit Centre au pavillon du lac Lily, au parc Rockwood, à Saint John.

« En 2010, neuf travailleurs néo-brunswickois ont perdu la vie en raison de facteurs liés à leur emploi », a expliqué la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker. « Le Jour de deuil national représente l'occasion de se rappeler ces travailleurs, mais il s'agit également d'un cri de ralliement pour inciter les travailleurs et les employeurs à réaffirmer leur engagement envers la sécurité au travail, et à tirer des leçons de ces tragédies. »

Le gouvernement fédéral a officiellement reconnu ce jour solennel de souvenir en 1991, soit huit ans après que le Congrès du travail du Canada l'a proclamé. Le Jour est maintenant observé dans plus de 100 pays partout dans le monde.

Travail sécuritaire NB vous invite tous à trouver une façon spéciale de marquer ce jour important : mettre les drapeaux en berne à votre lieu de travail ou participer aux diverses cérémonies qui se dérouleront à différents endroits de la province. À midi, observez un moment de silence pour rendre hommage à ceux qui travaillent actuellement aux lieux de travail néo-brunswickois et à ceux qui y ont perdu la vie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités du Jour de deuil national, veuillez visiter le site Web de Travail sécuritaire NB au www.travailsecuritairenb.ca.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les blessures subies au travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.